

## Creditinfo VoLo signe les contrats de prestation de services du Bureau d'Information sur le Crédit au Burkina

---

### COMMUNIQUE DE PRESSE

*Ouagadougou, le 15 juillet 2016*

Sous l'égide de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Burkina, et en présence des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers (**ABPEF**) et des Systèmes Financiers Décentralisés (**APSPD**) du Burkina, s'est tenue ce jour, une cérémonie de signature des contrats de prestation de services entre d'une part, le Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) de l'UMOA, Creditinfo VoLo, et, d'autre part, les 23 établissements assujettis du Burkina, dont 13 banques, 4 établissements financiers et 6 systèmes financiers décentralisés de grande taille (Cf liste en annexe).

La cérémonie de signature a été présidée par Mme Aminata Ouédraogo, Directeur Général Adjoint du Trésor et de la Comptabilité Publique, représentant Madame le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, en présence de M. Charles KI ZERBO, Directeur National de la BCEAO pour le Burkina. Les Associations Professionnelles étaient représentées par M. Mohamed WILSON, Vice-Président de l'APBEF-Burkina, et Mme Thérèse Y. YAMEOGO, Président de l'APSPD-Burkina et Creditinfo VoLo par M. Adamou SAMBARE, Directeur Général. M. Armand BADIÉL, Directeur Général des Opérations et des Activités Fiduciaires au siège de la BCEAO, assistait également à cette rencontre.

Dans son allocution, Mme Ouédraogo a rappelé l'engagement résolu des Autorités burkinabè à promouvoir les Bureaux d'Information sur le Crédit qui devraient notamment contribuer à améliorer significativement la note attribuée au Burkina Faso dans le classement Doing Business. Elle a ensuite invité les établissements assujettis « à faire une bonne appropriation de ce nouveau dispositif afin de tirer le meilleur profit des produits du BIC en vue d'une maîtrise accrue des risques et une réduction conséquente des créances douteuses ».

Dans sa déclaration de bienvenue, M. Charles KI ZERBO, Directeur National de la BCEAO pour le Burkina, a indiqué que « la création de Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC) constitue une innovation réglementaire découlant de la mise en œuvre des recommandations du Haut Comité Ad Hoc des Chefs d'Etat de l'UMOA sur le financement des économies de l'Union. Elle vise à réduire l'asymétrie d'information entre les prêteurs et les emprunteurs sur le marché du crédit ». Il a indiqué que « la Banque Centrale continuera de jouer sa partition dans ce domaine, à l'effet de soutenir le financement des économies, en renforçant davantage l'accès au crédit et en développant l'inclusion financière, conformément à la stratégie régionale qui vient d'être adoptée à cet effet par le Conseil des Ministres de l'Union, le 24 juin dernier à Lomé ».

M. Adamou SAMBARE, Directeur Général de Creditinfo VoLo, s'est réjoui de l'arrimage des institutions financières du Burkina au Bureau d'Information sur le Crédit, à la faveur de l'adoption et la promulgation de la loi uniforme, traduisant ainsi l'engagement des Autorités burkinabè à soutenir cette nouvelle approche de l'appréciation des risques. Il a annoncé le début imminent d'un programme d'assistance renforcée de la part de Creditinfo VoLo, ce qui devrait permettre aux assujettis du Burkina de participer pleinement et diligemment au dispositif de partage de données à l'échelle de l'UMOA. A cet égard, il a appelé tous les acteurs à conjuguer leurs efforts pour relever les défis en vue du succès du BIC, au rang desquels figurent, la problématique de l'identification des clients bénéficiaires de crédit, la recherche des modalités optimales de

## La base du crédit de confiance

recueil des consentements ainsi que les actions de communication et de sensibilisation des populations ». Passant en revue le point de l'évolution du BIC depuis le démarrage des activités en février 2016, il a relevé les performances exceptionnelles enregistrées à fin mai 2016 par la Côte d'Ivoire en matière de respect des critères du Doing Business relatifs aux informations sur le crédit. Ces résultats étant largement redevables aux mesures spécifiques prises par les Autorités ivoiriennes pour favoriser le partage des données sur les crédits mis en place avant l'entrée en vigueur de la loi uniforme.

M. Mohamed WILSON, Vice-Président de l'APBEF Burkina a, dans son adresse salué l'organisation de la cérémonie solennelle de signature des contrats qui consacre le démarrage effectif de la phase opérationnelle du BIC dont la mise en œuvre ouvrirait la voie à une approche novatrice des risques et à une amélioration de la qualité du portefeuille de crédit. Parmi les avantages attendus, il a mentionné une meilleure accessibilité des clients au crédit avec une tarification basée sur les risques individuels, une baisse des coûts pour les emprunteurs et l'accroissement des concours à l'économie. Il a indiqué que les établissements de crédit ne ménageront aucun effort pour la réussite du processus de mise en place du BIC.

Quant à Madame Thèrèse Y. YAMEOGO, Président de l'APSPD-Burkina, elle a, dans son intervention, mis en exergue les effets bénéfiques du BIC dans la réduction de l'asymétrie de l'information entre les institutions financières et les emprunteurs. Rappelant les lourds préjudices subis par les systèmes financiers décentralisés du fait de l'insuffisance ou du manque d'informations appropriées sur les clients, Madame YAMEOGO a salué l'avènement du BIC qui devrait permettre aux institutions de microfinance d'améliorer le taux de remboursement de leurs adhérents et de mieux apprécier leur état d'endettement lors de l'octroi d'un crédit. Elle a exhorté les systèmes financiers décentralisés à relever les défis portant notamment sur l'adaptation de leurs systèmes d'information aux exigences du BIC et sur l'identification de la clientèle.

Pour rappel, **Creditinfo VoLo** est une co-entreprise créée par **Creditinfo** et **VoLo Africa**. Il a reçu, par arrêté N° 066/MPMEF/DGTC/DT du 12 mai 2015 du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Économie et des Finances de Côte d'Ivoire, l'agrément en qualité de Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) dans l'UMOA. Il exerce sous le régime de l'agrément unique qui l'autorise à opérer dans les autres Etats de l'UMOA où sont installés des bureaux de représentation.

Le BIC est une institution qui collecte, auprès des organismes financiers, des sources publiques et des grands facturiers (sociétés de fourniture d'eau, d'électricité, sociétés de téléphonie, etc.), des données sur les antécédents de crédit ou de paiement d'un client. Ces informations sont, ensuite, traitées et commercialisées auprès des banques, des établissements financiers, des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et des grands facturiers, sous la forme de rapports de solvabilité détaillés.

Le système de partage d'informations sur le crédit est en mesure de traiter aussi bien des données positives (informations sur les encours de crédits par bénéficiaire, répartition sectorielle des crédits, etc.) que des informations négatives (montant des défauts de paiements, crédits radiés, nombre des défauts de paiements, rééchelonnement des crédits, etc.) obtenues auprès des banques, des établissements financiers, des institutions de microfinance supervisées par la BCEAO et dans le futur, d'entités non bancaires (institutions de microfinance autres que celles supervisées par la BCEAO, sociétés de télécommunication, détaillants, sociétés de fourniture d'électricité et d'eau, etc.).

Pour **les clients demandeurs de financement**, le BIC permet une meilleure accessibilité au crédit avec une tarification basée sur les risques individuels pouvant induire une baisse du coût du crédit et un assouplissement des garanties habituellement exigées.

## La base du crédit de confiance

Pour **les établissements de crédit, les SFD et les autres institutions financières** concernées, il constitue un outil efficace d'analyse, d'évaluation et de gestion des risques, qui permet d'anticiper le surendettement des emprunteurs et ainsi d'assainir leur portefeuille.

Pour **l'économie nationale**, il contribue au renforcement de l'inclusion financière grâce notamment à l'amélioration du financement des agents économiques à moindre coût, du fait de ses avantages pour les emprunteurs et les prêteurs.

A ce jour, le Bureau d'Information sur le Crédit est opérationnel en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Mali et au Niger. Les institutions financières du Togo, de la Guinée Bissau et du Burkina sont en phase d'arrimage. Au Bénin, la loi uniforme est en examen à l'Assemblée Nationale.

### Contacts :

#### Creditinfo VoLo

M. Joseph Dodji Gbegnon  
Conseiller  
Tél : +225 20 22 56 35  
info@bic-uemoa.com

#### APBEF Burkina

M. Jean Noël Ibriga  
Directeur Exécutif  
Tél. : +226 25 31 20 66  
apbef@fasonet.bf

#### APSFD Burkina

Mme Perpétue Coulibaly  
Directeur Exécutif  
Tel:+226 25 36 13 78  
apsfdbf@fasonet.bf

## ANNEXE

## Liste des institutions assujetties du Burkina

1. Banque Atlantique Burkina Faso (BABF)
2. Banque Commerciale du Burkina (BCB)
3. Banque de l'Habitat du Burkina Faso (BHBF)
4. Banque de l'Union du Burkina Faso (BDU-BF)
5. Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Burkina (BICIA-B)
6. Bank of Africa-Burkina Faso (BOA-BF)
7. Orabank-Burkina Succursale d'Orabank Côte d'Ivoire
8. Banque Sahélo Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC-Burkina Faso SA)
9. CBAO Groupe Attijariwafa Bank (Succursale du Burkina Faso)
10. Coris Bank International (CBI)
11. Ecobank-Burkina
12. Société Générale Burkina Faso (SGBF)
13. United Bank For Africa - Burkina (UBA-B)
14. Alios Finance-Burkina Faso
15. Fidelis Finance Burkina Faso
16. Société Burkinabe de Crédit Automobile (SOBCA)
17. Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina (SOFIGIB)
18. Première Agence de Micro Finance Burkina Faso
19. Union Régionale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Nazinon (URC-Nazinon)
20. Coopérative Diocésaine d'Epargne et de Crédit de Ouagadougou (CODEC-OUAGA)
21. Caisse des producteurs du Burkina (CPB)
22. Faîtière des Caisses Populaires du Burkina (FCPB)
23. COOPEC GALOR

=====